



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

La **lettre** de la

Michodière

Le 04 septembre 2015
N° 27-2015

Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS



UCANSS – CGT – CFDT

La sainte alliance contre les cadres

« **Signe toujours tout** » et « **Signe jamais rien** » sont dans un bateau...

Le 21 juillet 2015 à l'UCANSS, à l'occasion d'une ultime RPN, les Fédérations CFDT et CGT ont fait cause commune en apposant leur signature sur le « nouveau » protocole d'accord relatif aux frais de déplacement des personnels de la Sécurité sociale des trois Conventions collectives nationales, quel que soit leur niveau d'emploi.

10%, 8%, 30% et 50%...

Ce sont depuis la réforme de 2008, les indicateurs de pilotage de la stratégie de ces Fédérations syndicales en campagne électorale permanente pour leur représentativité et l'accroissement de leur poids dans les négociations collectives, conduisant à des revendications dont les objectifs sont certainement bien différents.

Ainsi, le résultat de cette stratégie syndicale est un protocole d'accord relatif aux frais de déplacement destiné plus à flatter une tutelle jalouse des avantages de nos Conventions collectives nationales et à alimenter le sentiment primaire « anti Cadres », qu'à maintenir ou améliorer nos conditions de travail !

Pour la Fédération CFDT qui « se réjouit d'avoir eu gain de cause » (ndlr – l'égalité de traitement par le bas entre les Agents et les Cadres), « Cet accord démontre que les partenaires sociaux sont toujours en capacité d'obtenir des améliorations des conditions de travail des salariés malgré les contraintes budgétaires. »

Oui, les signataires ont « unifié les conditions de prise en charge des frais professionnels » **mais par le bas.**

Pour la Fédération CGT, cet accord met fin aux privilèges des Cadres et va améliorer les conditions de déplacement de tous les Agents, c'est-à-dire de ceux qui ne se déplacent pas ou presque jamais, mais qui votent !

Pour toutes les autres Fédérations syndicales et pour le SNFOCOS, les futures conditions générales de déplacement des Cadres, des Ingénieurs-conseils, des Agents de direction et des Praticiens-conseils ne vont pas s'améliorer, bien au contraire.

Alain GAUTRON
Secrétaire général

SOMMAIRE

Page 1
UCANSS-CGT-CFDT
la sainte alliance
contre les cadres

Page 2
Commission
paritaire du
système
différentiel du 1^{er}
juillet 2015

Page 3 :
Solange ARFORT

Bulletin d'information
édité par le SNFOCOS
Sous le N° de
Commission Paritaire
3 941 D 73 S
Alain Gautron,
Directeur Gérant

La lettre de la Michodière du 04 septembre 2015 – 20^e année - N° 980

1

Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux 2, rue de la Michodière 75002 PARIS
Tél : 01.47.42.31.23. - Fax : 01.40.07.04.41. - E-Mail : Snfocos@wanadoo.fr - Site Internet : www.snfocos.org

Commission paritaire du Système différentiel du 1er juillet 2015

Une réunion de la commission paritaire du système différentiel s'est tenue le 1er juillet 2015 à l'UCANSS, en présence des représentants de l'employeur et des organisations syndicales représentatives.

Cette réunion avait pour objet d'une part de négocier, comme le prévoit le protocole d'accord, la revalorisation annuelle des pensions et d'autre part d'évoquer une demande formulée par le SNFOCOS visant à la mensualisation des pensions.

S'agissant de la revalorisation des pensions pour l'année 2015, le représentant de l'employeur M. MALRIC, porte-parole du comité d'exécution du Comex, a fait part aux participants de la proposition de l'employeur de ne pas revaloriser les pensions cette année, en avançant trois arguments :

- Etre en phase avec la position des régimes complémentaires AGIRC ARRCO qui n'envisagent pas de revalorisation,
- Respecter un sentiment d'égalité vis à vis des salariés de l'institution recrutés après 1993, qui ne disposent pas du système différentiel,
- Garantir la pérennité du système différentiel en conservant l'excédent de trésorerie constaté.

Face à ce comportement, qui dénote la qualité du dialogue social au sein de notre institution, les organisations syndicales unanimement ont fait part de leur refus catégorique d'entériner la proposition du comité d'exécution et ont demandé que soit faite une proposition de revalorisation sur la base des revalorisations habituellement pratiquées dans le passé.

En effet et au-delà des arguments fallacieux avancés par l'employeur, au nom de quoi le système différentiel devrait-il s'aligner sur les décisions à venir des régimes complémentaires dont les négociations sont actuellement toujours en cours ?

Pour quelle raison la situation des salariés recrutés à partir de 1994 devrait servir de base de référence aux négociations du système différentiel ?

Il est rappelé que les agents de la sécurité sociale, recrutés avant 1993, disposaient d'un contrat de travail leur permettant de bénéficier d'un système de retraite spécifique et que le système différentiel est un droit acquis.

Par ailleurs a été souligné que le système différentiel disposait d'excédent cumulé dépassant les 30 millions d'€ et que rien n'interdisait sa redistribution.

Concernant la mensualisation des pensions, un accord de principe a été donné par la commission paritaire sous réserve d'étudier les modalités techniques, en lien avec Malakoff Médéric qui doit changer son logiciel informatique en 2016.

Serge CARFANTAN

Secrétaire de la commission nationale des retraités



01septembre

RPN formation
professionnelle

08septembre

RPN formation
professionnelle

RPN négociations
salariales

Commission
permanente
professionnelle de
l'encadrement

15septembre

RPN formation
professionnelle

16septembre
INC Famille

17septembre
INC Maladie

Décès

Le syndicat SNFOCOS MEURTHE-ET-MOSELLE vous fait part du décès à l'âge de 81 ans de SOLANGE ARFORT :

Titulaire de mandats de représentation FORCE OUVRIERE
Déléguée régionale SNFOCOS,
Déléguée syndicale SNFOCOS pour la CRAM - NORD-EST,
Élue SNFOCOS Déléguée du personnel,
Élue SNFOCOS au Comité d'entreprise
Militante syndicale et militante du monde associatif

Nos plus sincères condoléances à ses enfants Sabrina et Nicolas.

Frédéric LORANGE
Secrétaire départemental MEURTHE-ET-MOSELLE



**Retrouvez
tous nos articles sur
notre site :**
www.snfocos.org